

28-12-35

de janvier mil-neuf-cent-trente-six que la mise en nomination pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs André Brassard, Adrien Ledilotte et Arthur Labelle tous trois sortant de charges, aura lieu et sera tenue le mercredi le huit janvier mil-neuf-cent-trente-six entre dix heures et midi à la salle publique du village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges; j'ordonne que la votation se fasse le lundi treize janvier mil-neuf-cent-trente-six entre huit heures du matin et six heures du soir à la salle publique du village de Labelle.

Donné à Labelle ce vingt-neuvième jour du mois de décembre mil-neuf-cent-trente-cinq.
Georges Godard Président d'Élection

30-12-35

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Je soussigné Georges Godard président d'Élection résidant à Labelle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut décrites en en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir:

Sur la façade de l'Église catholique et sur la façade de la salle publique du village de Labelle entre huit et neuf heures de l'après-midi le vingt-huitième jour de décembre mil-neuf-cent-trente-cinq et en en lisant une copie à voix haute et intelligible à la porte de la dite Église à l'issue du service divin du matin le 29^{ième} jour de décembre (1935) étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit. En foi de quoi je donne ce certificat ce deuxième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-six.

Georges Godard
Président d'Élection

8-1^{er}-36

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

D'une assemblée publique des électeurs propriétaires de cette municipalité tenue à la salle publique du village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi huit janvier mil neuf-cent-trente-six à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements ainsi qu'à l'avis préalable donné par Georges Godard président d'office à l'élection de janvier mil neuf-cent-trente-six dûment publié en la dite municipalité; tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès-verbal du dit conseil; sous la présidence de Georges Godard président de cette élection

Advenant l'heure de dix heures du matin le président d'élection lit l'avis donné pour la présente d'élection; déclare l'assemblée ouverte; et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux en remplacement de messieurs André Brassard, Adrien Bédilotte, et Arthur Labelle sortants de charges tous trois.

Georges Godard
Président d'Élection

Labelle 8 janvier 1936

Il est proposé par monsieur Hormidas Labelle cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Marie Cormier cultivateur du Canton Joly.

Que messieurs André Brassard et Adrien

admis

8-1^{er}-36

bédilotte, tous deux cultivateurs du canton Joly soient mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly.

signé { Hermidas Labelle
Adrien Cormier

Labelle 8 janvier 1936

Il est proposé par monsieur Henri Godard cultivateur du canton Joly.

Secondé par monsieur Hermidas Labelle cultivateur du canton Joly.

Que monsieur Alfred Fugère (fils) cultivateur du canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal du canton Joly.

signé { Henri Godard
Hermidas Labelle.

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly messieurs; André Brassard, Adrien bédilotte et Alfred Fugère (fils) tous trois cultivateurs du canton Joly.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux; je déclare donc élus par acclamation comme conseillers municipaux du canton Joly messieurs; André Brassard, Adrien bédilotte, et Alfred Fugère (fils) tous trois cultivateurs du canton Joly.

Georges Godard
Président d'Élection
Ex. Officio.

Admis

18-1^{er}-35.

Labelle 18 janvier 1936

Je soussigné André Brassard, ayant été nommé conseiller municipal du canton Joly jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu m'en soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce 18^{ième} jour de janvier mil-neuf-cent-trente-cinq.

André Brassard
Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Labelle 21 janvier 1936

Je soussigné - Alfred Fugère (fils) ayant été nommé conseiller municipal du canton Joly jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu m'en soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce 21^{ième} jour de janvier mil-neuf-cent-trente-six. Ainsi Dieu m'en soit en aide.

Alfred Fugère (fils)

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

77^{er} 36Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi sept janvier mil-neuf-cent-trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents messieurs les conseillers; Hormidas Labelle et Azarie Cormier advenant l'heure de dix heures et le défaut de quorum étant constaté.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que la séance soit ajournée à dix heures et demi.
Advenant l'heure de dix heures et demi les membres du conseil présents à l'assemblée sont monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers André Brassard, Azarie Cormier et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller André Brassard
Que les minutes de l'assemblée du deux décembre mil-neuf-cent-trente-cinq soient adoptées et signées.
Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le compte de monsieur Arthur Roberts au montant de \$11.⁵⁰ onze piastres et cinquante sous pour entretien du chemin de front du lot n^o 5 rang A durant les hivers 1930 et 1931 soit refusé et retourné à monsieur Roberts parce que pas signé par l'inspecteur.
Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que le secrétaire soit autorisé à rembourser à monsieur Wilfrid Machabée la somme de deux cent piastres en compte sur son billet de \$100.⁰⁰ mille piastres échû le

7-1^{er} - 36

onze janvier mil-neuf-cent-hente-six;
 et que ce conseil demande à la Commission
 Municipale de Québec la permission de renouveler
 pour une période de six mois au taux de 5%
 cinq pour cent l'an la balance de ce billet
 soit \$ 800.⁰⁰ huit cents piastres et que l'intérêt
 soit payé pour six mois sur ce billet.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Hieronidas Labelle
 Que monsieur Louis Inoquin soit remercié
 de ses services comme inspecteur de voirie
 pour la route Brisson et une partie des
 rangs G et H. et que monsieur Héléchis
 Jubinville soit nommé inspecteur ^{de voirie} pour cet
 arrondissement.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hieronidas Labelle
 Que les changements suivants soient entrés au
 Rôle d'Évaluation lots nos 25 et 25 Rang 16.
 Canton Joly siffler le nom de Banque
 Canadienne d'Actiongle et entrer celui de
 Georges Duchesne Syndic comme propriétaire
 de ces lots ou terrains.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Hieronidas Labelle
 Attendu que par un avis du Service des Assis-
 tance Publique de Québec cette corporation
 a été appelée à payer sa part des frais d'hos-
 pitalisation de l'indigent Marius Vinier à
 l'Hospice Ste Anne de Mont-Laurier, et
 ceci en vertu du jugement rendu par le Magistrat
 du District.

Que ce conseil demande au Magistrat du District
 de tenir une nouvelle enquête au sujet de
 cet indigent, afin que cette corporation puisse
 avoir le privilège de se défendre. adoptée.

7-1^{er} 36

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle

Seconde par le conseiller André Brassard

Que les comptes suivants soient acceptés et

- P payés: Maxime Branchaud Entretien de frontière # 0.75
 P Paul Emile Godard, Entretien de montée Renaud .450
 P La Revue Municipale, Abonnements 1936 #10.00
 P Village de Labelle, Loyer de salle année 1935 #30.00
 P Arthur Roberts (père) Entretien frontière Lot #11.50
 P Maxime Branchaud - Adoptée #75

Proposé par le conseiller André Brassard.

Seconde par le conseiller Hermidas Labelle.

Que monsieur Constant Belet soit nommé
 vérificateur des livres et comptes de cette corporation
 pour l'année mil-neuf-cent-trente-cinq au
 prix de vingt piastres (20.00) pour ce travail.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle

Seconde par le conseiller André Brassard

Que les lots ou terrains suivants soient
 mis en ventes pour taxes par le conseil
 de bonite:

Lot no 25 H rang 26. au nom de Georges Duches
 syndics propriétaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller Agrie Cormier

Seconde par le conseiller Hermidas Labelle

Que la séance soit levée.

Adoptée

George Godard
 Secrétaire Trésorier

André Brassard
 Maire

3-2-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

D'une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois février mil neuf cent-trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: Monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, René Genest et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de Monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier
secondé par le conseiller Hormidas Labelle
que les minutes de l'assemblée du sept
janvier mil-neuf-cent-trente-six soient
adoptées et signées

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
secondé par le conseiller Azarie Cormier
que le secrétaire soit autorisé à aviser
monsieur J. P. Drouseau avocat de bien vouloir
se rendre à l'enquête qui sera tenue le
dix février courant à Labelle pour l'affaire
Viner; et au cas où monsieur Drouseau
serait incapable de se rendre; que le secrétaire
soit autorisé à aviser monsieur Rolland
Bousquet avocat de se rendre à l'enquête;
Et que le secrétaire soit aussi autorisé à aviser
le Goffier d'Alphonse de faire parvenir ses
sub-à Coenas aux témoins suivants:

Monsieur Maxime Branchaud,
Madame Maxime Branchaud,
Monsieur Moïse Ménard
Monsieur Alphonse Labelle

Adoptée

3-2-36

Propose par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Arthur Labonte soit nommé
 inspecteur de voirie pour le rang A Canton
 Joly.

Adoptée.

Propose par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Rene Genest
 Qu'une demande d'alevin soit faite au
 gouvernement en faveur des lacs suivants:
 Lac Mitchell Fruit Rouge
 Lac Rock " "
 Lac Blaire " "
 Lac Saindon Brochet
 Lac Batiste Fruit Rouge
 Lac Caribou " "

Et que monsieur Stanislas Duiljour se charge
 de faire le transport aux lacs Blaire
 et Mitchell; monsieur Julien Brassard au
 lac Rock; monsieur Azarie Cormier au
 lac Saindon; monsieur Alphonse Labelle
 aux lacs Batiste et Caribou.

Adoptée.

Propose par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que ce conseil prie instamment le député
 provincial du comté de nous obtenir du
 gouvernement un octroi de \$500.⁰⁰ cinq cents
 piastres pour la refection du rempart du
 chemin sur le lot no 4 rang D. Route Labelle
 Inacaza qui est un endroit très dangereux,
 et aussi un octroi de \$500.⁰⁰ cinq cents piastres
 pour l'ouverture d'un chemin de colonisa-
 tion dans le rang E. Canton Joly ou des
 colons sont établis et n'ont pas de chemin
 de sortie.

Adoptée.

Propose par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Rene Genest

3-2-36

Tous les comptes suivants sont acceptés et payés:

P	Stanislas Duiljours	Entretien de montées Duiljours	# 5.08
P	Paul-Emile Godard	" " " Bernard	\$ 3.91
P	Alfred Bélanger	Frontière lots 8-11 rang H.	.90
P	Hernand Ponsinet	" " " 11-12 " " "	# 1.32
P	" " "	" " " 13 " " "	.66
P	" " "	" " " 16 " " "	.66
P	" " "	" " " 17-18 " " "	# 1.32
P	" " "	Frontée Rang H	" " .27
P	Heure Ferreault	Frontière lot 4 rang H	.30
P	" " "	" " " 1 " " "	.30
P	" " "	" " " 2 " " "	.30
P	" " "	" " " 7-8 " " "	.60
P	" " "	" " " 9-10 " " "	.60
P	" " "	" " " 11-12 " " "	.60
P	" " "	" " " 13@16 " " "	\$ 1.36
P	" " "	" " " 18 rang G	.14
P	Alexandre Ferreault	" " " 41 rang H	.53
P	" " "	" " " 2 " " "	.38
P	" " "	" " " 7-8 " " "	.30
P	" " "	" " " 9-10 " " "	.60
P	" " "	" " " 11-12 " " "	.60
P	" " "	" " " 13@16 " " "	# 1.09
P	" " "	" " " 18 rang G	.08
P	Napoléon Gélinas	Entretien montées Brassard	# 3.75
P	" " "	Frontière Ingles	.30
P	" " "	" " " Wilson	.20
P	" " "	" " " Leubert	.10
P	" " "	" " " Pétrole	.40
P	" " "	" " " Improprie	.10
P	" " "	" " " Bélanger	.10
P	" " "	" " " J.C. Forget	.10
P	" " "	" " " Lenonville	.20
P	" " "	" " " Germain Forget	.10
P	" " "	" " " Jubinville	.20
P	" " "	" " " Schippel	.40
P	Louis Godard	Prime Assurance Lyraute Sec. 10.00	

3-2-36

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard Julien Brasseur
 Secrétaire-Trésorier Maire

27-2-36

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par monsieur Julien Brasseur, maire, au sujet d'une action de monsieur Alphonse Labelle, contre cette corporation pour pension de l'indigent Pinier; et après avis donné à tous les conseillers conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements; l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le jeudi vingt-sept février mil-neuf-cent-trente-six; et à laquelle session sont présents, monsieur Julien Brasseur maire, et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, Alfred Fugère, René Genet et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brasseur, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller René Genet
 Que le secrétaire soit autorisé à donner à monsieur Rousseau, avocat, tous les renseignements qui pourraient lui être utiles et nécessaires dans la cause de Labelle. Vs.
 Canton Joly et de lui demander s'il y a avantage à contester cette action, ou s'il y a des points qui pourraient nous condamner et de lui dire que l'enquête a été ajournée indéfiniment.

Adoptée

Georges Godard Julien Brasseur
 Secrétaire-Trésorier Maire

2-3-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi deux mars mil-neuf-cent-trente-six et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Marie Cormier et Hermidas Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire, et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements:

Il est proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
Que les minutes des assemblées des trois et vingt-sept février mil-neuf-cent-trente-six soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Marie Cormier
Que le secrétaire soit autorisé à demander au Ministère des travaux publics de Québec de nous adresser des formules concernant l'aide aux nécessités de cette municipalité;
Et que le secrétaire soit aussi autorisé à fournir des provisions; c'est à dire le plus nécessaire à monsieur Napoléon Lorrain d'ici qu'il soit rétabli et puisse travailler.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
et résolu unanimement:
Que cette corporation prie le Directeur de la Voirie de faire entretenir et réparer conformément aux dispositions de la loi de la voirie aux frais du gouvernement par le Surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins; les chemins améliorés suivants, savoir: Route Labelle - Inacaya gravelage 92 93 piés.

2-3-36

Proposé par le conseiller Florentinus Labelle
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Sur le rapport de vérification des livres et comptes
 de cette corporation pour l'année mil-neuf-cent
 trente-cinq tel que dressé par monsieur
 L. Pelet, vérificateur de L'Armonciation soit
 accepté et qu'une somme de vingt piastres
 (\$20.00) lui soit payé pour ce travail tel que passé
 par résolution en date du sept janvier mil-neuf
 cent trente-six.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Florentinus Labelle
 Sur le taux de l'intérêt chargé sur les courages
 de taxes soit fixe @ (5%) cinq pour cent au
 lieu de (6%) six pour cent à compter du
 premier janvier mil-neuf-cent-trente-six et
 à l'avenir.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller
 André Brassard que; à la prochaine
 session générale du conseil municipal du
 canton Joly il sera soumis un règlement
 fixant et imposant le taux de la taxe foncière
 générale suivant le rôle d'évaluation actuelle-
 ment en force dans le but de rencontrer
 les dépenses générales prévues par cette
 corporation pour l'année mil-neuf-cent
 trente-six.

Adoptée

Proposé par le conseiller Florentinus Labelle
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que les comptes suivants soient acceptés et
 payés:

M. J. C. Droussseau avocat, frais enquête Limier	\$35.00
P. Dr. A. A. Lufreane " " Ardeq. Femois	7.55
Imprimerie des formules Provinciales.	8.57
P. Paul-Emile Godard Entretien de monter Penard	3.30
P. Stanislas Simpur " " " " " " " "	4.65

2-3-368	Louis Amadi	Entretien frontière	des lots 11 et 12H	30
	Fernand	Lonsinet	" " " " " "	1.43
	"	"	" " " " 13 rang H	.56
	"	"	" " " " 16 " "	.56
	"	"	" " " " 17-18 " "	1.13
	Alexandre	Ferreault	Montée rang H	.56
	"	"	Frontière lot no 2 rang H	.60
	"	"	" " " " 11-12 " "	.75
	"	"	" " " " 7-10 " "	.90
	Napoléon	Gélinas	" " " " Juges rang 4	.45
	"	"	" " " " Wilson " "	.30
	"	"	" " " " Hubert " "	.15
	"	"	" " " " Béthie " "	.60
	"	"	" " " " Dumoulin " "	.15
	"	"	" " " " Bélanger " "	.15
	"	"	" " " " G. Forget " "	.30
	"	"	" " " " Lebonville " "	.30
	"	"	" " " " P. G. Forget " "	.45
	"	"	" " " " Jubinville " "	.30
	"	"	" " " " Shippel " "	.60
	"	"	" " " " Montée Brassard " "	2.25
	P. G. Forget	Ordre Dep. Lorrain	Sec. Direct 1.	.62

Alexandre Ferreault Entretien Frontière .88
 Et que les comptes de monsieur Delphis Jubinville, inspecteur pour entretien de la montée Brisson et frontières soit remis à la prochaine assemblée pour explication.

Adoptée
 Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Normidas Labelle
 Que la séance soit levée.

Georges Godard Secrétaire Trésorier
 Adoptée. Maire Julien Brassard
 Je soussigné Adrien Cédilotte ayant été nommé Gardien d'Enclou Public jure sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de mes capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide
 Georges Godard Secrétaire Trésorier
 Adrien Cédilotte
 Armistice ce 7^{ème} jour d'Avril 1936 @ Labelle

23-3-36

Canada

Province de Québec

Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard secrétaire-trésorier au sujet de la nomination d'un conseiller municipal au siège de monsieur Adrien Cédilotte et au sujet de l'affaire Vinier et après avis donné à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi vingt-trois mars mil-neuf-cent-trente-six et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers: André Brassard, Azarie Cormier, Alfred Fugère, René Genest et Hermidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Heilaire Labelle soit destitué comme
 gardien d'enclos public; et qu'il soit nommé
 conseiller municipal du canton Joly au siège
 de monsieur Adrien Cédilotte.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que messieurs Adrien Cédilotte et Henri Godard
 soient nommés gardiens d'enclos publics de
 cette municipalité.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest
 Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
 Que monsieur Julien Brassard, maire, avec
 le secrétaire soient autorisés de se rendre au
 conseil du village lors de la prochaine assemblée
 et de proposer une entente pour et au nom
 de cette corporation, relativement à la pension
 ou entretien de l'indigent Vinier; c'est à dire
 que la municipalité du Village de Labelle

23-3-36

contribue à payer une partie des frais d'entretien de cet indigent, et à défaut par la corporation du Village de venir à une entente, cette corporation ordonnera la recouverture de l'enquête aux fins d'établir le domicile de cet indigent.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle.
Que le secrétaire soit autorisé de répondre à monsieur J. A. Drouseau, avocat pour faire suite à sa lettre du 24 mars dernier, que ce conseil décide de contester l'action de monsieur Alphonse Labelle contre cette corporation.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
Secondé par le conseiller Marie Cormier.
Que monsieur Julien Brassard, maire, soit autorisé à signer à madame Joseph Brousseau, une déclaration que cette municipalité se charge des frais d'hospitalisation de cette indigente, pour son admission à l'hôpital et ce à condition que monsieur Joseph Brousseau remette à monsieur Brassard une garantie signée par monsieur John Vallée, alors que ce dernier s'engage à rembourser à cette corporation une somme de \$2.00 par semaine sur les salaires que monsieur Brousseau recevra de lui lorsqu'il y travaillera et à condition aussi que monsieur Brousseau laisse voir à monsieur le maire les réponses de messieurs Laerte et Beaubien que ces derniers ne consentent pas à se charger des frais d'hospitalisation de madame Brousseau.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle.
Que la séance soit levée.

George Godard
Secrétaire-trésorier

Adoptée.
Julien Brassard
Maire

4-5-36
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard secrétaire-trésorier au sujet de la nomination d'un conseiller municipal, au siège de monsieur Adrien Gédilotte et après avis donné à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements l'assemblée est tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le lundi quatre mai mil-neuf-cent-trente-six et, à une heure de l'après-midi et à laquelle session sont présents; monsieur Julien Prussard maire, et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, René Genet et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Prussard maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle que monsieur Wilfrid Davies soit nommé conseiller municipal du canton Joly au siège de monsieur Adrien Gédilotte.

Proposé en amendement par le conseiller René Genet.

Secondé par le conseiller Azarie Cormier que monsieur Arthur Francoeur soit nommé conseiller municipal du canton Joly au siège de monsieur Adrien Gédilotte.

La motion principale n'ayant pas été secondée, l'amendement est par le fait même adopté sur division.

Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
Que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée.
Hormidas Labelle
Pro-Maire

4-5-36
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi quatre mai mil-neuf-cent-vingt-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers Azarie Cormier, René Genot et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle secondé par le conseiller Azarie Cormier que les minutes des assemblées des deux et vingt-trois mars mil-neuf-cent-vingt-six soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genot secondé par le conseiller Azarie Cormier que monsieur Hormidas Labelle soit nommé pro-maire pour l'année mil-neuf-cent-vingt-six

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle secondé par le conseiller Azarie Cormier que monsieur Joseph Paradis inspecteur de voirie soit autorisé à fermer le chemin sur le lot no 4 rang rang A (route Labelle-McCaza) de chaque côté ou il y a un endroit dangereux et de placer une lumière le soir à cet endroit. Et que le secrétaire soit autorisé d'aviser monsieur Cédésion Rouleau ingénieur de la voirie d'y voir immédiatement.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genot secondé par le conseiller Azarie Cormier que le règlement no 83 fixant à une piastre par cent piastres d'évaluation; suivant le rôle actuellement en force dans cette municipalité;

4-5-36

le taux de la taxe foncière générale afin de rencontrer les dépenses générales de cette municipalité prévues pour l'année mil neuf cent trente six. (1936) soit homologué et signé. Adoptée.

Proposé par le conseiller Agarie Cormier
 Secondé par le conseiller Normidas Labelle.

Que ce conseil charge monsieur J. Octave Mousseau avocat de contester pour et au nom de cette Corporation l'action de Alphonse Labelle contre cette Corporation.

Proposé par le conseiller René Genest

Secondé par le conseiller Normidas Labelle

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P. G. G. Forget	Provision pour Mr Perrain	20. ²⁰
P. Albert Sauriol	Entretien de route Lauzon et Oban	3.60
P. Agarie Cormier	" " " " " "	458
P. Albert Sauriol	" " " " " "	4.80
P. Joseph Lauzon	" " " " " "	4.29
P. Joseph Boivin	" " " " " "	11.85
P. Angel Lauzon	" " " " " "	16. ⁰²
P. Angel Lauzon	Font Boivin " " "	2.24
P. Paul-Emile Godard	Montée Renaud	.90
P. Joseph Brousseau	" " Lauzon et Oban	4.95
P. Stanislas Miljoux	" " Miljoux	1.20
P. Alexandre Tetreault	Frontière lot no 2 rang C Labelle	.23
P. " " " " " "	" " " " " " 9-10 " "	.38
P. " " " " " "	" " " " " " 11 " "	.15
P. Napoléon Gélinas	Montée Brassard	2.70
P. Fernand Lambert	" " " "	.90
P. Napoléon Gélinas	Frontière G. G. Forget	.50
P. " " " " " "	Germaine Forget	.20
P. " " " " " "	Depouville	.20
P. " " " " " "	Shippel	.20
P. " " " " " "	Jubimille	.20
P. " " " " " "	Ingles	.10
P. " " " " " "	Wilson	.05
P. " " " " " "	Pétisle	.05
P. " " " " " "	Germaine Forget	.05
P. " " " " " "	Belanger	.05

H-5-36	Napoléon Sélinas	Entretien de Frontière	Munies	.15
	Delphis Jubinville	"	Montée Pisson #18	.88
	"	"	Frontière Banque	#3.61
	"	"	"	2.93
	"	"	"	J. Saindon 2.56
	"	"	"	Abbé Pilon 2.63
	"	"	"	Syndicat 3.03

Et que le compte de 70⁰⁰ présenté par monsieur H. Mantel soit refusé

Adoptée

Considérant que vu la baisse générale du loyer de l'argent il y a lieu de réduire l'intérêt imposé sur les taxes impayés à termes; intérêts qui dans cette municipalité était fixé à 6%.

Considérant qu'il est de toute justice que les intérêts échus en fin d'années soient capitalisés et produisent ainsi des intérêts;

Considérant que cette capitalisation des intérêts réduit les erreurs dans la comptabilité; simplifie la tenue des livres et en facilite la vérification.

Il est proposé par le conseiller Normand et adopté par le conseiller René Genet et résolu

1^o Que le taux de l'intérêt imposé sur les taxes après échéances conformément à l'article 687 du Code Municipal soit fixé pour l'avenir à (5%) cinq pour cent.

2^o Que les intérêts qui apparaissent impayés aux comptes des contribuables en fins d'années soient capitalisés dans chacun d'eux au rôle de cotisation de l'année suivante.

3^o Que mention de cette capitalisation soit faite sur les états de comptes envoyés aux contribuables, conformément à l'article 717 du Code Municipal

4^o Que enfin la présente réglementation soit rendue publique par sa publication pour servir avec l'acceptation des intéressés de convention spéciale tel qu'exigé par l'article 1078 du Code civil.

Adoptée

4-5-36

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que; considérant que depuis de nombreuses années
 le conseil de cette municipalité a contracté
 des emprunts temporaires qu'il n'a pu rembourser;
 Considérant que ces divers emprunts temporaires
 constituent une dette flottante qu'il est nécessaire
 de régulariser par un emprunt approuvé;

Considérant que ce conseil a résolu de régulariser
 sa position par la passation d'un règlement d'emprunt

Considérant que la somme de (#4,600) quatre mille
 six cent piastres nécessaire pour acquitter les
 obligations ainsi contractées, demande une période
 de vingt ans pour être complètement remboursée;

Considérant que les diverses sommes qui
 constituent ces emprunts temporaires ne sont pas
 de celles pour lesquelles la municipalité peut
 emprunter pour (20) vingt ans suivant les
 dispositions de la loi et qu'il est nécessaire
 d'obtenir au préalable une permission spéciale du
 Lieutenant-Gouverneur;

Il est ~~proposé~~ que le Lieutenant-Gouverneur,
 soit prié de donner à ce conseil l'autorisation
 de contracter un emprunt de (#4600) quatre mille
 six cent piastres pour vingt ans de manière à
 permettre à ce conseil de passer le règlement
 d'emprunt projeté et qu'à cet effet une copie certifiée de la
 présente résolution; lui soit transmise par l'inter-
 médiaire du ministère des affaires municipales.
 Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que la séance soit levée.

Georges Rodard
 Secrétaire Trésorier

Adoptée.
 Hormidas Labelle
 Pro. Maire

4-5-36

Règlement no 83: Taxes de 1936 @, 1%

Comada
Province de Québec du canton Joly tenue au lieu et à l'heure
Comté Labelle ordinaires des sessions du dit conseil le lundi
quatre mai mil-neuf-cent-trente-six conformément
ment aux dispositions du code municipal de
la province de Québec et à ses amendements
et à laquelle session sont présents; monsieur
Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers;
René Cyrille Cormier et Théomidas Labelle formant
quorum sous la présidence de monsieur
Julien Brassard, maire.

Sur proposition du conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Cyrille Cormier
Et vu l'avis de motion donné par le
conseiller André Brassard à la dernière
session ^{privée} du conseil de cette municipalité
tenue le deux mars mil-neuf-cent-trente-six.
Il est résolu et ordonné par le présent règlement
ce qui suit:

Une taxe de une piastre par cent piastres
d'évaluation est par le présent règlement
imposée sur tous les biens-fonds imposables
de cette municipalité suivant le rôle d'évalua-
tion actuellement en force pour rencontrer les
dépenses générales de cette municipalité; prévues
pour l'année mil-neuf-cent-trente-six.

savoir:

Intérêt sur emprunt de \$5000. @ 5%	\$250.00
Salaires du Secrétaire	175.00
Loyer de salle municipale	30.00
Entretien des routes	300.00
Taxe du conseil de comté	50.00
Fond de Bâtisse des fusées	12.00
Remboursement d'emprunt	230.00
Frais de vérification	20.00
Frais d'administration comprenant; imprimés papeterie; timbres-poste; frais d'enregistrement.	

4-5-36 police assurance de garantie, abonnement
à la Revue Municipale etc 60.⁰⁰
Assistance Publique et impévues 230.⁴⁰
Total des dépenses prévues = #1357.⁴⁰

Les revenus prévus pour rencontrer ces dépenses
sont les suivants:

Taxe @ 1% sur évaluation de \$81520.⁰⁰ = \$815.²⁰
Intérêts sur arrérages = 20.⁰⁰
En caisse le 1^{er} janvier 1936 = 522.²⁰
#1357.⁴⁰

Le présent règlement sera publié et deviendra
en force suivant la loi.

1^{er} 6-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil
municipal du canton Joly tenue au lieu et à
l'heure ordinaires des sessions du dit conseil
le lundi premier juin mil-neuf-cent-trente
six et à laquelle session sont présents, ~~m~~ Messieurs
les conseillers; André Brassard, Azarie Cormier,
René Genet et Hormidas Labelle formant quorum
sous la présidence de monsieur Hormidas
Labelle Pro-maire; conformément aux
dispositions du code municipal de la
province de Québec et à ses amendements.

Il est proposé par le conseiller René Genet
secondé par le conseiller André Brassard
que les minutes des assemblées du quatre mai
mil-neuf-cent-trente-six soient adoptées et
signées

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
secondé par le conseiller Azarie Cormier

1-6-36 Que le secrétaire donne avis à monsieur
Urgel Lauzon inspecteur de voirie pour la
montée Lauzon d'ordonner à monsieur
Joseph Bowin d'avoir à placer sa clôture
le long de la montée Lauzon à dix-huit
pieds du centre du chemin, et au cas de
refus de ce dernier, après un délai raisonnable
que l'inspecteur fasse faire lui-même ces
travaux.

Adoptée

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller André Brassard.
Que les changements suivants soient entés au
rôle d'évaluation:

Lot no 2 et 3 rang 3, biffer le nom de Hector
Valiquette et entrer celui de Ormand Valiquette
comme propriétaire

Lot no 14 rang 1^{er}, biffer le nom de G. A. Bourdon
et entrer celui de Wilfrid Machabée comme proprié-
taire.

Lots no 9-10 rang un (1) canton Ormervue
biffer le nom de Eugène Léonard et entrer
celui de Wilfrid Machabée comme propriétaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller André Brassard
Que le secrétaire soit nommé surintendant spécial
afin de dresser un procès-verbal pour l'ouver-
ture d'un chemin de sorte sur les lots nos 30-31
32-33-34 et 35 rang 4 canton Joly.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que monsieur Aldéric Rousseau inspecteur
de voirie soit autorisé à réparer les deux
côtés dans la montée Chapleau et de ne
pas dépasser la somme de (#1350) treize
piastres et cinquante.

Adoptée

1-6-36

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que les comptes suivants soient acceptés et
 payés:

8	Alexandre Ferrault	Ent. Frontière des lots 2105	
8	13 @ 16 rang	un Canton Minerve	.75
8	Alexandre Ferrault	Ent. Frontière lots no 11-12	.15
8	Aldéric Brousseau	" Montée Chapleau	\$ 8.55
8	Adélard Brunet	" " "	\$ 3.00
8	Aldéric Brousseau	" Frontière lot 39 rang 9	\$ 1.00
8	" " "	" " " " 1238 ^m 9.	\$ 1.00
8	A. E. Forget	Provision Re. M ^{rs} Lorrain et L. Amadeu	\$ 7.34

Et que le compte monsieur Donat Poliquette
 soit refusé parce que pas signé par l'inspecteur
 Et que le compte de l'Assistance Publique
 pour hospitalisation de l'indigent Vinier soit remis
 et qu'une demande d'explication soit faite aux
 sujet du montant réclamé sur ce compte

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que le secrétaire soit autorisé d'aviser
 monsieur Cédion Pouleau Ingénieur de la
 voirie de faire faire une calvette à l'inter-
 section du chemin du rang I montée Renaud
 et de la route Nationale afin d'empêcher
 l'eau de détériorer ce chemin.

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que le secrétaire soit autorisé à demander
 à Monsieur Poffland Pousquet avocat
 si un propriétaire est obligé seul à l'entretien
 d'un pont sur un ruisseau sur sa
 frontière ou s'il devrait être à la charge
 de l'arrondissement, et quel largeur d'un
 pont peut supporter un propriétaire seul
 et un arrondissement

Adoptée.

1-6-36

Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller Agarie Cormier
 Que le règlement no 84 autorisant la municipalité
 du Canton Joly à contracter un emprunt de ^{(Fr) 4,600}
 quatre mille six cent piastres avec intérêt au taux
 de (5%) cinq pour cent l'an pour une période
 de vingt ans avec remboursement de ^{(Fr) 230.⁰⁰} deux
 cent-trente piastres par année sur le capital
 en plus des intérêts, afin de consolider sa dette
 flottante ou par billet, soit adoptée et signée,
 et qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires
 pour être approuvé ou désapprouvé le (22)
 vingt deux juin mil-neuf-cent-trente-six
 à une assemblée publique qui commencera
 à neuf heures de l'avant-midi.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Agarie Cormier
 Que le secrétaire soit autorisé d'aviser
 l'inspecteur agraire de donner avis à
 monsieur Ernest Bossé d'avoir à faire sa
 part de clôture de ligne de division des lots
 nos 14 et 15 rang H avec le lot no 13 rang G,
 et que si les travaux demandés ne sont
 pas fait dans un délai raisonnable,
 que l'inspecteur agraire soit autorisé de
 faire faire ces travaux aux frais des intéressés,
 et ce quand la part de clôture de ligne
 de monsieur Fernand Ponsinet sera construite
 en entier sur les lots 14 et 15 rang H.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Agarie Cormier
 Que la séance soit levée.

Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

Adoptée.
 Julien Brassard
 Maire

6-7-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard secrétaire, au sujet de la nomination d'un conseiller municipal au siège de monsieur Adrien Bédilotte et après avis donné à tous les conseillers et au maire conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle assemblée tenue le lundi six juillet mil neuf-cent-trente-six au lieu ordinaire des sessions du dit conseil à neuf heures de l'avant-midi, sont présents monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, Alfred Fugère et Hermidas Labelle formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que monsieur Wilfrid Davies soit nommé
conseiller municipal au canton Joly au
siège de monsieur Adrien Bédilotte.

Adoptée
Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que la séance soit levée.

Adoptée.

Je soussigné Wilfrid Davies ayant été
nommé conseiller municipal du canton
Joly jure sur les Saints-Évangiles que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de cette charge et ce au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Que Dieu me soit en aide.
Présermenté devant moi à Labelle ce
troisième jour d'août mil neuf-cent
trente-six.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Wilfrid Davies

6-7-36
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du dit conseil le dimanche six juillet mil neuf cent trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents, monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers, André Brassard, Azarie Cormier, Alfred Fugère, René Genet et Normidas Labelle formant quorum, sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller Normidas Labelle secondé par le conseiller Azarie Cormier que la séance soit ajournée à onze heures de l'avant midi.

Adoptée

Advenant l'heure de onze heures de l'avant midi les conseillers présents sont messieurs André Brassard, Azarie Cormier, Alfred Fugère, René Genet et Normidas Labelle et l'assemblée est tenue sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard secondé par le conseiller René Genet que le secrétaire avise l'inspecteur de voirie monsieur Alexandre Leneault de se rendre visiter le pont ou ponceau qu'il y a dans la frontière de monsieur Pennat près de sa maison s'il nécessite d'être reconstruit en donnant les dimensions et de faire rapport au conseil pour la prochaine assemblée afin de savoir les travaux à exécuter et le coût approximatif.

Adoptée

Proposé par le conseiller Normidas Labelle secondé par le conseiller Alfred Fugère que ce conseil prie instamment le gouvernement de nous accorder des octrois pour l'amélioration

6-7-36

et la réparation des chemins suivants savoir:
 Ouverture d'un chemin de colonisation rang E.
 ou des colons sont établis et vont avec chemin
 de sortie. \$7000.
 Montée Chapleau rang H et G. \$800.
 Montée Brassard rang G. \$500.
 " Bruison \$1000.
 " Renaud et rang I \$500.
 Et que la route de Labelle à La Minerve
 soit terminée en passant par la montée
 Bruison et les frontières afin de donner ainsi
 avantage à la partie Ouest du Lac Labelle
 de profiter de cette route.

Adoptée.
 Proposé par le conseiller René Genet
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que la séance soit ajournée à une heure
 de l'après-midi, advenant l'heure de midi.

Adoptée.
 Advenant l'heure de une heure de l'après
 midi pour faire suite à l'ajournement
 les conseillers présents sont messieurs André
 Brassard, Azarie Cormier, Alfred Fugère,
 René Genet et Hormidas Labelle et
 l'assemblée est tenue sous la présidence
 de monsieur Julien Brassard maire.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que les changements suivants soit entés au
 rôle d'évaluation:
 Lot no 14 rang B augmenté de \$300 les des Patisser
 " " 36 " E " " " \$100 " " "
 Lot no 31 rang G. biffer le nom de Aldéric Prouseau
 et entés celui de Sinaï Prouseau comme propriétaire
 Lot no 39 rang E. diminué de \$25.00 le val. de Patisser
 Lot no 32 rang G. diminué de \$25 " du terrain
 Lot no 16th rang G biffer le nom de Germaine
 Forget et entés celui de Stanley Fyvis

6-7-36

comme propriétaire
 Lot no 27 et 28 rang G biffer le nom de de
 F. E. Forget et entrer celui de M. Barriac
 comme propriétaire
 Lot no 13 rang B biffer le nom de Agaire
 Cormier et entrer celui de Lorenzo Moquin
 comme propriétaire.
 Lot no 24 rang H augmenté de \$100. l'insider Patien
 Lot no 32 .. H diminué de \$100 " Ferrain
 Lot no 20 rang I porter sur le no 21 l'inclusion
 des bâtisses de ce lot.
 Lot no 11-12 rang H biffer le nom de
 Adrien Auger et entrer celui de Adolard Pélange
 comme propriétaire.
 Lot no 33 rang H biffer le nom de Joseph Languet
 et entrer celui de Joseph Lauzon comme propriétaire.
 Lot no 36-37 rang G et 1/2 38 rang G et 35
 1/2-36 rang H biffer le nom de Aldéric
 Brousseau et entrer celui de Géphirin Brousseau
 comme propriétaire.
 Lot no 11 rang I biffer le nom de E. Landry
 et entrer celui de Evariste St Jean comme
 propriétaire.
 Lot no 11 rang A biffer le nom de Didore
 Lacelles et entrer celui de Adonias Pelite
 comme propriétaire.
 Et que le secrétaire soit autorisé de prendre
 information au sujet de l'évaluation des
 propriétés de monsieur Coudeault, au
 Parc Vert ainsi que de la ligne de téléphone.
 Adoptée
 Proposé par le conseiller André Bragard
 Secondé par le conseiller Hermida Labellé
 Que le procès-verbal dressé par Georges Godard
 Surintendant Spécial pour l'ouverture d'un
 chemin sur les lots no 31 @ 35 inclusivement
 rang G soit homologué tel que dressé
 et que les frais soient chargés à l'entière. Adoptée.

6-7-36

Propose par le conseiller Azarie Cormier
Seconde par le conseiller Alfred Fougère

Tous les comptes suivants sont acceptés et payés:

B. H. C. Forget	provision	Re Nap Lorrain	\$3.00		
P. Adélaïde	Prints ent	frontière le hapeau	\$2.00		
Bureau de Revenu	Fond de	Patroise Jure	\$12.00		
B. Maxime	Branchaud	Rosage de	Rivière	Produit	\$2.00
B. Geplirin	Brousseau	Ent monte	le hapeau	\$3.60	
B. Aldéric	Brousseau	" " "	\$2.40		
B. Sinai	Brousseau	" " "	2.40		
B. Welly	Brousseau	" " "	2.40		
P. Adrien	Cormier	" " Busson	\$3.45		
B. Louis	Jubinville	" " "	\$1.73		
B. Azarie	Cormier	" " "	30		
B. Roméo	Allard	" " "	\$1.73		
P. Delphis	Jubinville	" " "	2.78		
P. Achyde	Ilgovic	" " "	1.80		
B. Paul	Cormier	" " "	\$1.43		
B. Delphis	Jubinville	Frontière	de Jagenais	1.50	
B. Delphis	Jubinville	"	Albe Gilon	.30	
P. Delphis	Jubinville	"	Syndicat	.75	
B. Roméo	Allard	"	"	.15	
B. Adrien	Cormier	"	"	.30	
P. Louis	Jubinville	"	"	.15	
B. Azarie	Cormier	"	"	.15	
B. Adrien	Cormier	"	Langue	bon .30	
P. Delphis	Jubinville	"	"	.30	
P. Louis	Jubinville	"	"	.15	
B. Azarie	Cormier	"	"	.15	
P. Roméo	Allard	"	"	.15	
B. Adrien	Cormier	"	barrière	.30	
P. Delphis	Jubinville	"	"	.30	
P. Louis	Jubinville	"	"	.15	
B. Azarie	Cormier	"	"	.15	
P. Roméo	Allard	"	"	.15	
B. Adrien	Cormier	"	P. Allard	.15	
P. Delphis	Jubinville	"	"	.08	
B. Louis	Jubinville	"	"	.08	
B. Paul	Cormier	"	"	.08	
B. Wilfrid	Machabee	voyage	chez F. Lewis	2.00	

6-7-36

Euclide Harvie Ent. Frontiers Allard .08
Adoptée

Propose par le conseiller Hermidas Labelle
Seconde par le conseiller André Brasseur
Que la séance soit levée.

3-8-36

George Godard
Secrétaire Trévies
Adoptée
Général Brasseur
Troisième

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois août mil-neuf-cent-trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brasseur, maire et messieurs les conseillers: Azarie Cormier, Wilfrid Davies, René Genet et Hermidas Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brasseur, maire

Il est proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que les minutes de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale du six juillet mil-neuf-cent-trente-six soient adoptées et signées.

Adoptée
Propose par le conseiller Wilfrid Davies
Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
Que les changements suivants soient entés au rôle d'évaluation:

Lot no 6 rang A biffer le nom de Arthur Roberts (père) et entér celui de John Roberts comme propriétaire
Lot no 13 rang B payer l'évaluation des bâtiments qui ont été enlevés.

Adoptée
Propose par le conseiller René Genet
Seconde par le conseiller Wilfrid Davies
Que les comptes suivants soient acceptés et payés:
Achien Leclotte réparaged d'un pont rang A. 1/00

3-8-36

- P. Adélaïde Brunet réparation du gradeur # 2.25
 P. Wilson et Lafleur un code municipal # 5.25
 P. Corporation du Comté Labelle taxe de 1936 suivant # 50.00
 P. règlement no 24. P. Adopté
 P. Wilfrid Machabée Intérêt sur billets de 20.00

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Gyrie Cormier
 Que monsieur Alexandre Feneault inspecteur de voirie
 soit autorisé de donner avis à monsieur Paul
 Vermet d'avoir à reconstruire le ponceau qui il
 y a dans sa frontière et au cas de refus de ce
 dernier de faire ces travaux; que l'inspecteur
 soit autorisé de faire faire lui-même ces travaux
 au meilleures conditions possibles.

Adopté.

Proposé par le conseiller René Genet
 Seconde par le conseiller Hermidas Labelle
 Que le billet de monsieur Frédéric Luyon échu
 le 20 juin dernier au montant de \$2000. soit
 renouvelé pour une période de six mois au taux
 de cinq pour cent l'an, et que le maire avec
 le secrétaire soit autorisés à signer le dit billet
 pour et au nom de cette Corporation.

Adopté.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
 Seconde par le conseiller Wilfrid Davies.
 Que la séance soit levée.

Adopté.

Georges Godard
 Secrétaire-Trésorier

Julien Brauard
 Maire

Proposé par le conseiller René Genet
 Seconde par le conseiller Gyrie Cormier
 Que le certificat signé par le maire et le secrétaire
 constatant l'approbation du règlement no 84 par les
 propriétaires soit approuvé par ce conseil ainsi que tous
 les livres et documents qui ont servi à la votation et
 qui ont été déposés dans les archives de cette Corporation.
 Et que le secrétaire soit autorisé de transmettre au Département
 des Affaires Municipales toutes les pièces et documents nécessaires
 pour l'approbation de ce règlement.

Adopté.

8-9-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi huit septembre mil-neuf-cent-trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents Monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers André Brassard, Charles Cormier, et René Genet formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Charles Cormier
Que les minutes de l'assemblée du trois août mil-neuf-cent-trente-six soient adoptées et signées.

Adoptée.
Proposé par le conseiller René Genet
Secondé par le conseiller Charles Cormier
Que monsieur Joseph Paradis inspecteur de voirie soit autorisé à réparer la petite montée Miljours en passant le gradier et en charroyant du gravier si c'est nécessaire; et de ne pas dépasser la somme de dix piastres.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Charles Cormier
Secondé par le conseiller André Brassard
Que le secrétaire soit autorisé de demander à chaque propriétaire de poser une borne de chaque côté de leurs propriétés le long du chemin qui sépare les propriétaires qui ont des terrains le long du lac Labelle des deux côtés; afin que l'inspecteur de voirie puisse ensuite mesurer la longueur de leurs frontières respectives.

Adoptée.
Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Charles Cormier
Que ce conseil approuve la demande de monsieur Léon Miljours et réassigne ce dernier pour obtenir la charge de bantonnier sur la route Labelle Miljours.

Adoptée.

8-9-36 Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Alexandre Ferreault inspecteur de
 voirie soit autorisé d'aviser monsieur Raoul
 Yermat de réparer la frontière sur les lots nos 13
 14-15 et 16 rang 1 canton Mirivie et si les travaux
 nécessaires ne sont pas commencés d'ici trois
 jours, que l'inspecteur soit autorisé de faire
 faire lui-même ces travaux aussitôt possible.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que les comptes suivants soient acceptés et
 payés:

8 Alexandre Ferreault frontière Charrette 11-12	#	1.75
8 " " " " Forget 11-12		30
8 Damien Larive clôture Ernest Rossà	#	1.50
8 Maurice Brisson " " "		3.00
8 Auguste Brisson " " "		1.50
8 Damien Brisson " " "		7.15
8 F. C. Forget " " "		11.40
8 Damien Brisson " Louis Amadai	#	8.40
8 F. C. Forget " " "	#	11.16
8 Maurice Brisson " " "		1.50
8 Auguste Brisson " " "		4.50

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller René Genet
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Rodard
 Secrétaire honoraire

André Brassard
 Maire

5-10-36

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du dit conseil le lundi ~~vingt~~ ^{vingt} octobre mil neuf cent trente-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents, monsieur Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers; André Brassard, Wilfrid Davies et Alfred Fugère et Azarie Cormier formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Wilfrid Davies
Que les minutes de l'assemblée du huit septembre mil neuf cent trente-six soient adoptées et signées.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
Seconde par le conseiller Alfred Fugère
Que monsieur Hilaire Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour le rang A.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Wilfrid Davies
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que ce conseil refuse le compte au montant de ^(4473.40) soixante-troize et quarante, présenté par la corporation du Village de Labelle pour l'affaire Vinier parce que ce conseil n'a pas autorisé personnel de conduire cet indigent à Mont Laurier et que le magistrat Lalonde a déclaré à la demande de monsieur Libeault avocat lors de l'enquête à ce sujet que chaque municipalité supporterait ses frais d'enquête et de voyage au sujet de cet indigent.

Adoptée.
Proposé par le conseiller André Brassard
Seconde par le conseiller Azarie Cormier
Que ce conseil demande et prie le conseil du comté de Labelle de bien vouloir déclarer "chemin de front" la portion du chemin nommée "chemin de la petite

5-10-36

"Minerve" comprise entre le chemin verbalisé qui sert de sortie au rang G. et la ligne de division des cantons Joly et de la Minerve c'est à dire toute la partie du dit chemin longeant le lot no 35 à partir de 36 rang G.

Attendu que le dit chemin n'est d'aucune utilité pour cette municipalité et ne sert de sortie qu'aux contribuables et aux lots nos 1 @ 10 inclusivement des rangs XI et XII onze et douze canton La Minerve.

Adopté.

Proposé par le conseiller André Grassard

Seconde par le conseiller Marie Cormier

Que ce conseil demande et prie le conseil du comté de Labelle de bien vouloir déclarer "chemin de comté" toute cette partie du chemin du plateau longeant le lot no 40 rang G. et comprise entre la ligne de division des lots nos 39 et 40 rang G. et la ligne de division des cantons Joly et de La Minerve.

Attendu que ce chemin n'est d'aucune utilité pour le canton Joly et ne sert de sortie qu'aux contribuables du canton Mardian.

Adopté.

Un avis de motion est donné par le conseiller Marie Cormier que, à la prochaine session générale du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement ordonnant que à l'avenir les clôtures longeant les montées soient à la charge de la municipalité, le dit règlement annullera le règlement no 83.

Adopté.

Proposé par le conseiller Marie Cormier

Seconde par le conseiller Wilfrid Davies

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Paradis	Entretien de montée Miljouis	# 5.40
Arthur Beaudry	" " " "	# 5.40
Delplus Jubinville	" " " " Brisson	7.80
Louis Jubinville	" " " "	4.35
Delplus Jubinville	Frontière Banque Can. Nat.	1.50

5-10-36 Louis Jubinville Entretien Frontière, Pêche, Canot. 75
 & Delphis Jubinville " " " " 7.50
 & Louis Jubinville " " " " .75
 P Assistance Publique Indigent 20.⁰⁰

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que la séance soit levée.

George Dodard Adoptée.
 Secrétaire Trésorier Julien Brassard
 Maire

7-12-36 A une session générale du conseil
 municipal du canton Joly tenue au lieu et à
 Canada l'heure ordinaire des sessions du dit conseil
 Province de Québec le lundi sept décembre mil neuf cent-trente-six
 comté Labelle conformément aux dispositions du code municipal
 de la province de Québec et à ses amendements
 et à laquelle session sont présents messieurs
 les conseillers: André Brassard et Azarie Cornier
 Advenant l'heure de dix heures et le défaut
 de quorum étant constaté.
 Il est proposé par le conseiller André Brassard
 secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que la séance soit ajournée à onze heures de l'avant
 midi.

Adoptée
 Advenant l'heure de onze heures de l'avant midi
 les membres du conseil présents à l'assemblée
 sont messieurs Julien Brassard, maire et messieurs
 les conseillers André Brassard, Azarie Cornier
 et Alfred Fugère formant quorum, sous
 la présidence de monsieur Julien Brassard
 maire.

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que les minutes de l'assemblée du cinq
 octobre mil-neuf-cent-trente-six soient adoptées
 et signées.

7-12-36

Proposé par le conseiller André Brassard
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que le projet d'ouverture d'un chemin de Labelle
 au bout Nord-Ouest du Lac Trémblant est d'intérêt
 primordial et fortement recommandable pour le
 développement et l'avenir de notre municipalité
 et qu'une pressante requête pour la construction
 de ce chemin l'été prochain soit faite auprès
 du gouvernement de notre Province; que copie
 de cette résolution soit envoyée à notre député
 l'honorable J. H. A. Paquette, le sollicitant de
 bien vouloir donner tout son appui pour la
 réalisation de ce projet.

Que copie de cette résolution soit annexée aux
 cartes et résolutions soumises par la municipalité
 du Village de Labelle pour être adressée à
 l'honorable J. H. A. Paquette.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que la vente pour l'entretien d'hiver des
 montées soit acceptée comme suit:

8 Montée Renaud	@ Honorius Lécompère	# 10.00
8 " Miljeun grande	Stanislas Miljeun	# 4.50
8 " " petite	" "	# 3.00
8 " Lauzon et Urban	Joseph Boivin	# 30.00
8 " Brassard	Napoléon Gelin	# 12.00
8 Pont Boivin	Wilfrid Champagne	# 2.75

Et que la montée Brisson soit entretenue par
 l'inspecteur monsieur Adelphe Jabinville à l'heure
 Et que la montée Chapleau soit aussi entretenue
 à l'heure par l'inspecteur monsieur Aldéric
 Brousseau et la montée du rang H par l'inspecteur
 monsieur Fernand Ponsinet aussi à l'heure.

Adoptée

Proposé par le conseiller Marie Cormier
 Secondé par le conseiller André Brassard
 Que ce conseil accorde à la compagnie Bell
 Téléphone la permission de remplacer

7-12-36

les poteaux téléphoniques mentionnées sur sa requête
ou plan à condition que les dits poteaux
soient placés à au moins dix huit pieds
du centre du chemin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Alfred Fugère

Que ce conseil accepte une augmentation de ^(35.00)
cinq piastres par année pour le loyer de la salle
municipale au Village de Labelle c'est à dire
que le dit loyer soit porté au prix de ^(35.00) trente
cinq piastres par année au lieu de ^(30.00) trente piastres.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier

Secondé par le conseiller Alfred Fugère

Que ce conseil charge monsieur Julien Brassard
maire de se rendre avec monsieur Majus Viner
indigent chez le greffier de la Cour à Mont Laurier
pour fins de naturalisation de cet indigent et de
payer pour et au nom de cette municipalité la
somme de cinq piastres ^(5.00) demandée par
le greffier à ce sujet.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Alfred Fugère.

Que le secrétaire soit autorisé à entrer sur
la liste des propriétés qui doivent être vendues
pour taxes par le conseil de comté en mars
prochains toutes les propriétés sur lesquelles
il y a dû deux années et plus d'arriéré
de taxe lors de l'envoi de la liste au
secrétaire du conseil de comté.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier

Secondé par le conseiller Alfred Fugère.

Que le règlement no 84 soit amendé de façon
que les intérêts qui seront dus aux prêteurs soient
payés deux fois par année à tous les six mois
au lieu d'une fois par année comme il est

7-12-36 mentionné au dit règlement d'emprunt.

Adoptée
Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Que le règlement no 85 ordonnant que les dotures
des montées soient mis à la charge de cette
municipalité soit adoptée.

Cette proposition n'ayant pas été secondée le dit
règlement no 85 est par le fait même rejeté.

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller Azarie Cormier

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

¶ Village de Labelle	loyer de salle année 1936	\$70. ⁰⁰
¶ Paul-Émile Godard	Entretien de montée Renaud	\$1. ⁸⁰
¶ Napoléon Selinas	Entretien de frontière Serge Angley	.60 c
¶ " "	" " " Alfred Bélisle	.60 c
¶ " "	" " " Octave Bélanger	.15 c
¶ Arthur Lavonte	réparage d'un pont rang St 11	\$5. ³⁰
¶ Alexandre Terrecault	Entretien frontière St-Éphrem	\$1. ⁵⁰
¶ " "	" " " Raoul Vermet	\$4. ⁵⁷
¶ Henri Terrecault	" " " "	\$5. ⁵⁵
¶ Georges Godard	Frais d'imprimement et timbres-postes	\$3. ⁶⁰
¶ Henri Lauzon	Entretien de montagne	2. ²⁵
¶ Joseph et Lauzon	" " " "	\$5. ²⁵

Adoptée
Proposé par le conseiller André Brassard
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que la séance soit levée.

Adoptée
Georges Godard
Secrétaire-trésorier.

André Brassard
Maire